



Congrès des maires - Education : Jean-Michel Blanquer en mode "confiance" devant les maires



"Vous trouverez toujours les maires à vos côtés pour réparer la République", a déclaré Agnès Le Brun à Jean-Michel Blanquer, lors du forum sur l'éducation organisé le 22 novembre dans le cadre du Congrès des maires 2018. La maire de Morlaix, rapporteure de la commission éducation de l'Association des maires de France, s'est bien empressée d'ajouter "mais on ne pourra pas tout faire tout seuls, chacun doit être dans son rôle de responsabilité financière", elle n'a pas caché être très satisfaite des relations actuelles entre l'AMF et le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Relations fondées sur "l'échange" et la "coconstruction", s'est-elle félicitée.

Jean-Michel Blanquer est le ministre qui a introduit le choix dans l'organisation des temps scolaires

Les sujets qui auraient pu fâcher, comme la fermeture des classes rurales, les conventions ruralités ou encore la réforme de l'éducation prioritaire, n'étaient pas, il est vrai, au programme du Congrès des maires. Et puis surtout, Jean-Michel Blanquer est le ministre qui a introduit le choix dans l'organisation des temps scolaires, celui qui a permis à 87% des communes d'adopter en cette rentrée 2018 la semaine de quatre jours. L'enquête 2018 de l'AMF sur les temps périscolaires, qui sort traditionnellement à chaque Congrès des maires depuis 2013, montre que 80% des communes qui ont fait ce choix en sont très satisfaites aujourd'hui.

Selon leur déclaration, elles ont opté pour la semaine de 4 jours parce qu'elles jugeaient que la formule était plus adaptée au rythme des enfants (cité à 51%) et seulement en second lieu pour des raisons financières (27%). A noter que 39% avouent aussi avoir subi des "pressions des enseignants et/ou des familles". A noter également que l'argument de l'adaptation au rythme de l'enfant est aussi avancé en tout premier lieu (93%) par les collectivités qui ont choisi la semaine de 4 jours et demi. "Aucune étude ne montre la supériorité d'un système sur l'autre", a répété Jean-Michel Blanquer, ajoutant qu'en revanche, il pouvait y en avoir un selon le contexte local. Une position qui ravit l'AMF pour qui le "credo" a toujours été de dire aux ministres de l'Éducation nationale : "Laissez-nous faire !" Et plus précisément : "Laissez-nous faire selon nos spécificités territoriales".

Cela vaut aussi pour le plan Mercredi.

60% des communes revenues à 4 jours proposent une offre d'activités périscolaires le mercredi

Présenté au Congrès des maires 2017 comme un dispositif de remplacement des NAP (nouvelles activités périscolaires introduites lors de la réforme Peillon de 2013), proposant des activités de haute qualité à la demande de parents exigeants, le plan Mercredi ne rencontre pas un succès démentiel. Quand il est en place, il accueille 25% des enfants scolarisés, lorsque les NAP en accueillaient 70% pour les écoles élémentaires et 53% pour les écoles maternelles.

Si les trois quarts des communes à 4,5 jours proposent une offre d'activités périscolaires le mercredi, c'est seulement le cas pour à peine 60% des communes revenues à 4 jours. L'AMF l'explique par le fait que le plan Mercredi n'apparaît pas adapté aux zones rurales et aux petites communes (pour les mêmes raisons que les NAP : raisons financières, recrutement des animateurs...), que l'obligation d'ouvrir un accueil de loisirs déclaré (ALSH) s'avère dissuasive pour certaines, tout comme l'obligation d'élaborer un PEDT (projet éducatif territorial), qu'il n'y a pas forcément de besoins de la part des familles, que le plan Mercredi pourrait concurrencer le tissu associatif local... L'enquête de l'AMF montre également que l'annonce tardive du plan et des conditions de financement n'a pas motivé la précipitation.

Quand les familles ne prennent pas au sérieux l'obligation scolaire...

La question de l'obligation scolaire s'est invitée dans les débats. "Comment faire pour que la maternelle soit réellement obligatoire ?" interrogeait Brigitte Collet, adjointe au maire de Bordeaux, chargée de la petite enfance et des familles. "Comment faire pour que certaines mères 'lâchent' leurs enfants à l'école ?" Cette question de "l'effilochage de la présence scolaire" revient à "édulcorer l'éducation" et "met d'emblée les enfants dans une fragilité scolaire parce que, dans leur famille, on n'a pas pris au sérieux l'obligation scolaire", se désole le ministre. "Quand une famille ne remplit pas ses responsabilités éducatives, nous devons faire quelque chose. Mais aujourd'hui, nous n'avons pas le cadre juridique : nous y travaillons." Ce travail trouvera son aboutissement dans le cadre du projet de loi "pour une école de la confiance", qui rendra notamment obligatoire la scolarisation dès 3 ans (au lieu de 6 ans aujourd'hui), et qui sera discuté en 2019 au Parlement pour entrer en vigueur à la rentrée scolaire prochaine. Le sujet du forum éducation du Congrès des maires de l'année prochaine est tout trouvé.